

**SASSI**

COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE**

*Rapport financier*

*31 mars 2020*

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE**

**RAPPORT FINANCIER**

---

31 mars 2020

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-12

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### Aux membres du conseil d'administration de MAISON DES JEUNES DE LASALLE

#### *Opinion avec réserve*

J'ai effectué l'audit des états financiers de MAISON DES JEUNES DE LASALLE (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2019, et des actifs nets au 1<sup>er</sup> avril 2019 et au 31 mars 2020. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à en donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

### *Observation – Événements postérieurs à la date du bilan*

Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

*SASSI Comptable professionnel agréé inc.*

SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. <sup>(1)</sup>

Montréal, le 18 juin 2020

<sup>(1)</sup> CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A134920

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE****ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	61 474	40 020
Ville de Montréal	134 478	173 903
Emploi Été Canada	18 883	11 116
Autres subventions	3 331	2 805
Table d'Action et de Concertation Jeunesse à LaSalle	13 454	18 501
La Fondation des Canadiens pour l'enfance	25 000	25 000
Ententes de services	10 689	47 243
Dons	13 109	13 702
	<b>280 418</b>	<b>332 290</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	215 724	217 646
Activités	59 942	38 368
Honoraires professionnels	4 599	8 754
Formation	1 125	4 693
Déplacements, publicité et représentations	5 406	6 263
Télécommunications	4 948	3 466
Frais de bureau	6 483	3 950
Entretien et réparations	1 397	4 889
Assurances	1 893	1 839
Frais bancaires	539	466
	<b>302 056</b>	<b>290 334</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(21 638)</b>	<b>41 956</b>

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Solde, début de l'exercice</b>	<b>108 615</b>	66 659
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(21 638)</b>	41 956
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>86 977</b>	108 615

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE**

**BILAN**

Au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	72 309	105 314
Débiteurs (note 3)	8 086	7 386
Subventions à recevoir	21 869	9 437
Frais payés d'avance	<u>792</u>	<u>710</u>
	<u>103 056</u>	<u>122 847</u>
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	<u>16 079</u>	<u>14 232</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
NON AFFECTÉS	<u>86 977</u>	<u>108 615</u>
	<u>103 056</u>	<u>122 847</u>

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**MAISON DES JEUNES DE LASALLE****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(21 638)</u>	<u>41 956</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(700)	(390)
Subventions à recevoir	(12 432)	1 499
Frais payés d'avance	(82)	-
Créditeurs	<u>1 847</u>	<u>(1 210)</u>
	<u>(33 005)</u>	<u>41 855</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(33 005)</u>	<u>41 855</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	<u>105 314</u>	<u>63 459</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>72 309</u>	<u>105 314</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## **1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

MAISON DES JEUNES DE LASALLE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 juillet 2006. C'est un organisme de bienfaisance et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

offrir des activités et des services aux jeunes de 12-18 ans.

## **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

### *Constatation des produits*

#### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### *Autofinancement*

Les revenus d'autofinancement sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

## **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### *Apports reçus sous forme de services*

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures par année à aider MAISON DES JEUNES DE LASALLE à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### *Dons*

Les revenus de dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

### *Ententes de services*

Les revenus des ententes de services sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### *Immobilisations*

Les acquisitions des immobilisations corporelles sont constatées à titre de charges à l'état des résultats.

### *Instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

## MAISON DES JEUNES DE LASALLE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

#### 3 - DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Compte clients	700	-
Taxes à la consommation	7 386	7 386
	<u>8 086</u>	<u>7 386</u>

#### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comme le mentionne la convention comptable, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont imputées comme charges à l'état des résultats. Cependant, les immobilisations suivantes sont utilisées par l'organisme pour la réalisation de ses activités :

	<u>Coût</u> <u>2020</u>	<u>Coût</u> <u>2019</u>
	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	6 816	2 763
Équipement informatique	1 893	1 893
	<u>8 709</u>	<u>4 656</u>

#### 5 - CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Frais courus	3 800	3 800
Salaires et charges sociales	3 015	2 655
Vacances à payer	6 658	5 173
Sommes à remettre à l'État	2 531	2 529
	<u>16 079</u>	<u>14 232</u>

## **6 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

L'analyse suivante présente l'exposition de MAISON DES JEUNES DE LASALLE aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2020.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement par rapport à ses créiteurs.

### *Risque de crédit*

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. MAISON DES JEUNES DE LASALLE évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

## **7 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 16 juin 2020, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux physiques.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.